

DOSSIER DE PRESSE du 8 juillet 2015

BILAN DE LA QUALITÉ DE L'AIR ET DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES EN MIDI-PYRÉNÉES

1^{ER} SEMESTRE 2015 ET 2014

Contact presse
05.61.15.42.46.



ORAMIP
OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI-PYRÉNÉES

Atmo Midi-Pyrénées

SOMMAIRE

Dispositif de surveillance de la qualité de l'air ... p3

Qualité de l'air du 1^{er} semestre 2015... p4

Particules inférieures à 10 microns (PM10)... p5

Particules inférieures à 2,5 microns (PM2.5)... p6

Dioxyde d'azote (NO₂)... p7

Ozone (O₃)...p9

Qualité de l'air 2014... p10

Des seuils de protection de la santé dépassés... p11

Particules en suspension... p12

Dioxyde d'azote (NO₂)... p13

Ozone (O₃)...p14

Sources de pollution ... p15,16,17,18

Cartes de concentration en dioxyde d'azote Toulouse ... p19

Plan pour la protection de l'Atmosphère... p20

ORAMIP ATMO Midi-Pyrénées ... p21

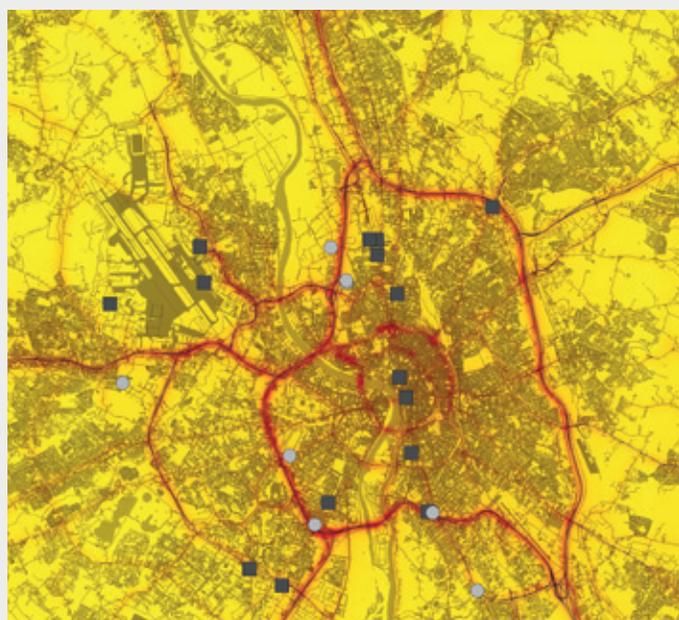
Dispositif de surveillance de la qualité de l'AIR

Les chiffres clés du dispositif de surveillance en Midi-Pyrénées et à Toulouse

- 1 inventaire régional des émissions de polluants et de gaz à effet de serre
- 1 plateforme de modélisation et de prévision régionale (résolution : 4 km)
- 1 plateforme de modélisation urbaine (résolution : 100 mètres)
- 32 stations de qualité de l'air soit 88 capteurs permanents
- 3 stations mobiles
17 campagnes ponctuelles (2014)
- 3 stations semi fixes,
5 campagnes de longue durée en 2014-2015 sur Pamiers, Millau, Montauban, Prayssac, Moissac
- 98% c'est le taux de fonctionnement des analyseurs de l'ORAMIP en 2014.



Zoom sur Toulouse



Les données des stations de qualité de l'air permettent d'améliorer les modèles de l'ORAMIP, d'ajuster les scénarisations et de mieux évaluer les plans et programmes.

Dispositif Qualité de l'air sur le territoire de l'agglomération toulousaine (2014)

4 stations à proximité du trafic routier, 5 en situation urbaine de fond. 2 stations à l'aéroport Toulouse-Blagnac (côté parking et pistes), 2 à proximité de l'incinérateur du Mirail, 3 sur la zone Fondeyre.

Surveillance de l'empoussièremment

- Portet-sur-Garonne : suivi dans l'environnement des sablières Malet.

Campagnes de mesures en 2014

- Pour alimenter les modèles de qualité de l'air, les scénarisations et mieux évaluer les plans et programmes : Toulouse route de Saint-Simon (côté Cépière), impasse Saint-Roch, Boulevard Urbain Nord et avenue Tolosane, Colomiers, quartier des Ramassiers, Balma.
- En proximité industrielle : Toulouse quartier Ginestous.
- En air intérieur, mesures de qualité de l'air en janvier-février et en septembre-octobre 2014 dans le cadre du Plan annuel de surveillance de la qualité de l'air du métro de Toulouse (ligne B).

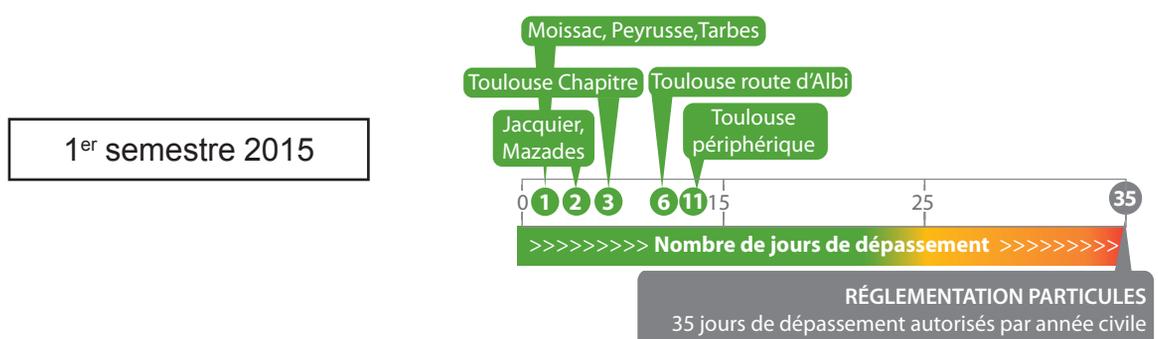
Tendance qualité de l'air 2015 au 30/06/2015 en Midi-Pyrénées



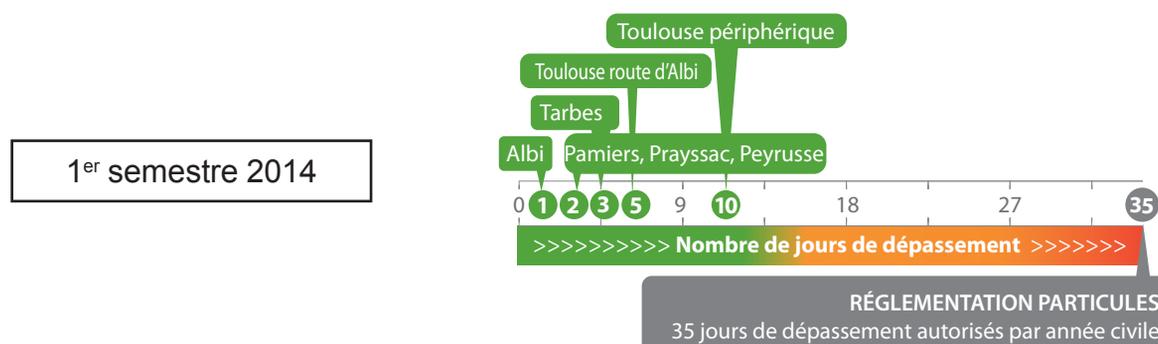
Particules inférieures à 10 microns en hausse en milieu urbain

- Des niveaux moyens, sur ce 1^{er} semestre 2015, en hausse de 3 à 10% en milieu urbain par rapport à la même période en 2014.
- Deux périodes ont mis en évidence des épisodes de pollution : début janvier et mi-mars 2015. En 2014, les épisodes de pollution avaient été observés sur une seule période au 1^{er} semestre, mi-mars. La station de qualité de l'air «Toulouse périphérique» reste la plus exposée du réseau de mesure aux particules en suspension.
- Situation vis-à-vis de la protection de la santé pour les particules en suspension inférieures à 10 microns (PM10) :

La valeur limite pour la protection de la santé qui autorise 35 jours de dépassement par an de 50 microgrammes par mètre cube en moyenne sur 24 heures est respectée sur le territoire régional au 1^{er} semestre 2015, comme elle l'était au 1^{er} semestre 2014.



Particules en suspension inférieures à 10 microns (PM10) : décompte du nombre de jours de dépassement de la valeur limite fixée à 50 microgrammes /m³ sur 24 heures sachant que la réglementation autorise 35 jours de dépassement de cette valeur sur l'année civile.



Particules en suspension inférieures à 10 microns (PM10) : décompte du nombre de jours de dépassement de la valeur limite fixée à 50 microgrammes /m³ sur 24 heures sachant que la réglementation autorise 35 jours de dépassement de cette valeur sur l'année civile.



Particules inférieures à 2,5 microns

en hausse à Albi à proximité du trafic routier

- À Toulouse, les concentrations sont en hausse en situation urbaine et stables à proximité du trafic routier par rapport au 1^{er} semestre 2014.
- À Albi, les concentrations en particules fines sont en hausse à proximité du trafic routier.

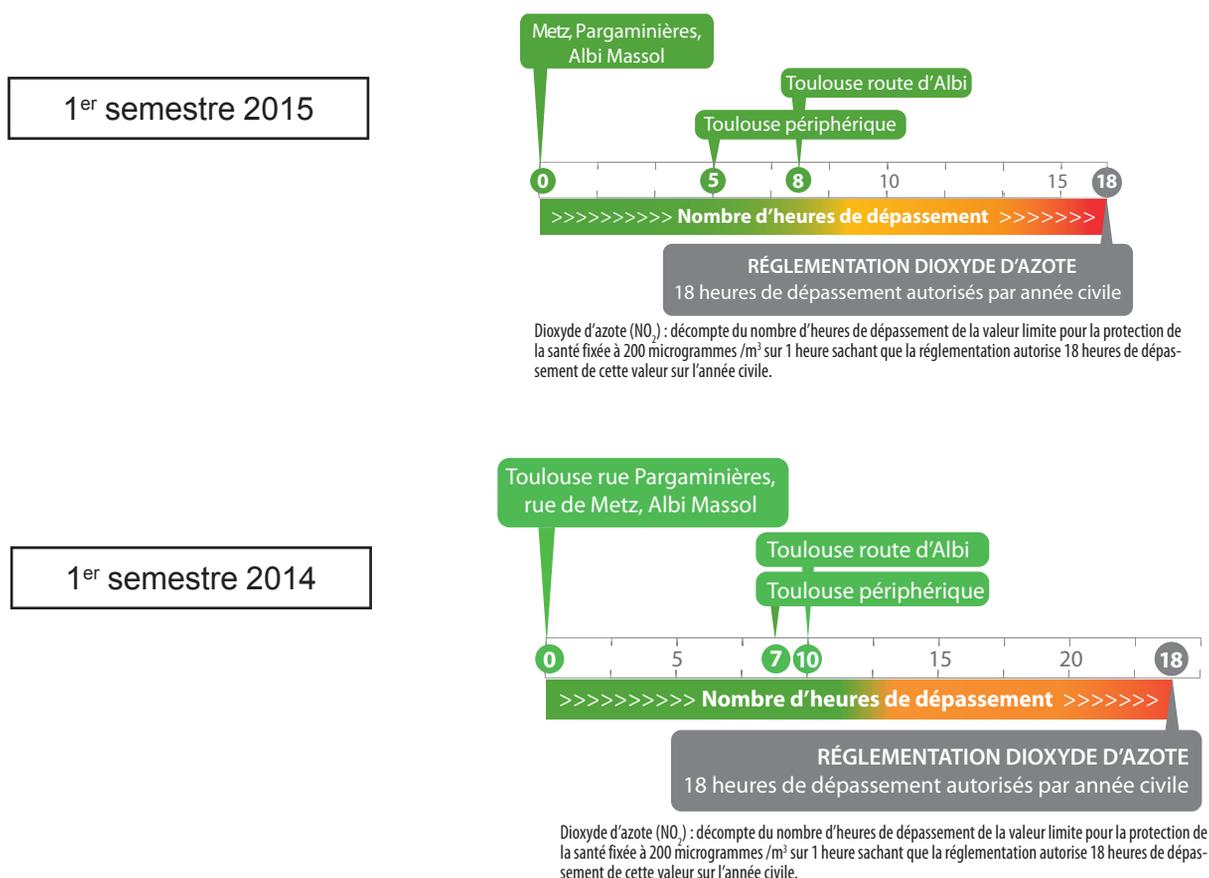


Dioxyde d'Azote:

les stations à proximité du trafic routier à Toulouse restent les plus impactées

- Les niveaux sont globalement les mêmes qu'au 1^{er} semestre 2014 tant en situation urbaine qu'à proximité du trafic routier.
- Le nombre d'heures de dépassement des 200 microgrammes par mètre cube est légèrement inférieur en 2015 par rapport au 1^{er} semestre 2014.
- Situation vis-à-vis de la protection de la santé en dioxyde d'azote :

La valeur limite pour la protection de la santé qui autorise 18 heures de dépassement par an de 200 microgrammes par mètre cube en moyenne sur une heure est respectée sur le territoire régional au 1^{er} semestre 2015, comme elle l'était au 1^{er} semestre 2014.



Ozone: valeur cible respectée

- Des concentrations horaires plus élevées qu'au 1^{er} semestre 2014. La valeur maximale enregistrée par la station de Gaudonville (Gers) est ainsi 30 % plus élevée au 1^{er} semestre 2015.

En moyenne, les valeurs maximales enregistrées par les stations de qualité de l'air sont 7% plus élevées qu'au 1^{er} semestre 2014. Les conditions ambiantes anticycloniques et chaudes de la fin du mois de juin ont favorisé la formation d'ozone dans l'air, en effet l'ozone est un polluant qui se forme à partir des émissions des véhicules sous l'effet de l'ensoleillement.

- Le nombre de jours de dépassement du seuil de protection de la santé (120 microgrammes par mètre cube) est légèrement plus important qu'à la même période en 2014 avec, en moyenne, un jour de dépassement de plus.

Liste des épisodes de pollution :

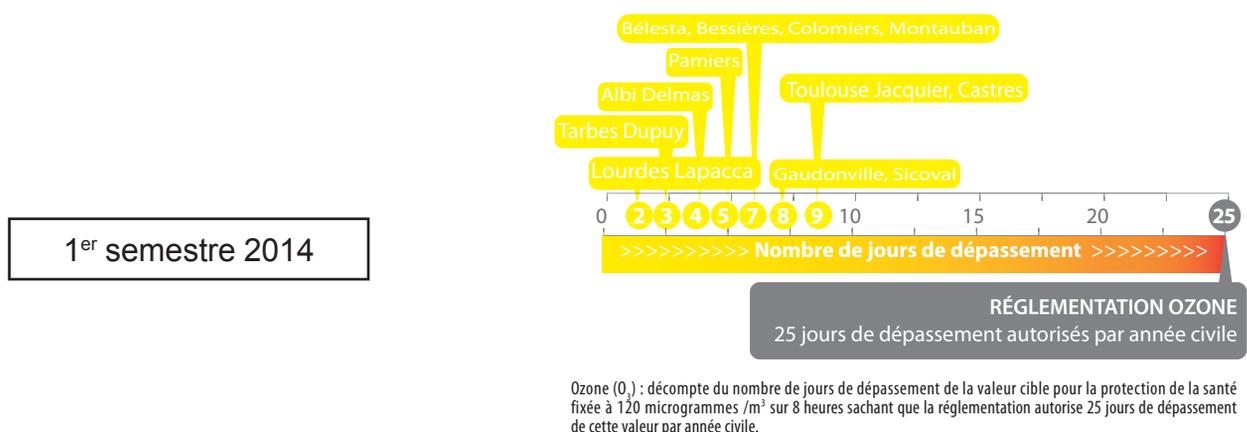
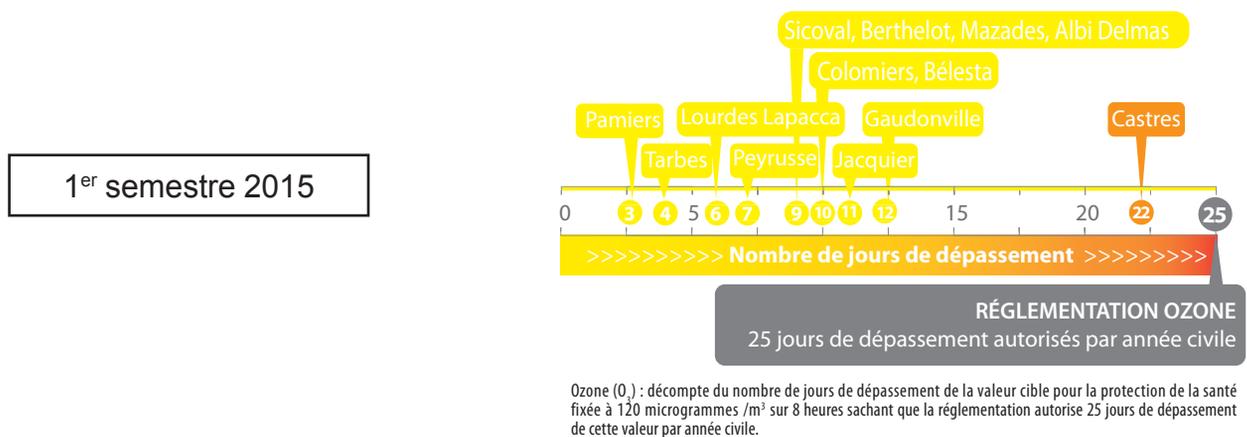
http://oramip.atmo-midipyrenees.org/portail/historique_alertes

Ozone: valeur cible respectée

- Situation vis-à-vis de la protection de la santé pour l'ozone :

L'objectif de qualité pour la protection de la santé qui recommande de ne pas dépasser 120 microgrammes par mètre cube en moyenne sur 8 heures n'est pas respecté sur le territoire régional en 2015.

La valeur cible pour la protection de la santé qui autorise 25 jours de dépassement par an de 120 microgrammes par mètre cube en moyenne sur 8 heures est respectée sur le territoire régional au 1^{er} semestre 2015, comme elle l'était au 1^{er} semestre 2014.



Bilan qualité de l'air 2014 en Midi-Pyrénées

Échelle des valeurs réglementaires

▶ Valeur limite dépassée

La valeur limite est un niveau à ne pas dépasser si l'on veut réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

▶ Valeur cible dépassée

La valeur cible correspond au niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement,

▶ Objectif de qualité non respecté

L'objectif de qualité est un niveau de concentration à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement dans son ensemble.

▶ Réglementation respectée

Qualité de l'air en 2014 : des seuils de protection de la santé dépassés

La situation de la qualité de l'air en 2014 est relativement satisfaisante au regard de la baisse des niveaux de concentration en particules en suspension sur l'ensemble de la région. Comme en 2013, les conditions météorologiques ont été propices à la dispersion de la pollution. Les concentrations moyennes sont globalement en baisse pour les particules en suspension (PM10) et pour les particules fines (PM2.5). La période hivernale relativement douce et pluvieuse a ainsi limité les épisodes de pollution sur la région avec 10 journées en 2014 contre 17 en 2013.

De même la période estivale, moins ensoleillée, a limité la formation d'ozone et le nombre de jours de dépassement du seuil pour la protection de la santé. Aucun épisode de pollution à l'ozone n'a été observé au cours de l'été 2014, contrairement à l'été 2013 qui avait connu 2 épisodes de pollution de l'air à l'ozone.

A proximité du trafic routier, on observe des dépassements des seuils en dioxyde d'azote pour la protection de la santé notamment sur l'agglomération toulousaine. Les concentrations en dioxyde d'azote sont relativement stables voire en hausse sur la région.

► Dans l'air ambiant



Les concentrations en ozone restent toujours supérieures à l'objectif de qualité mais respectent les valeurs limites pour la protection de la santé. Les particules fines (PM2.5) sont mesurées à des niveaux toujours supérieurs à l'objectif de qualité sur l'agglomération toulousaine. En proximité industrielle les concentrations en cadmium sur la commune de Viviez en Aveyron, qui étaient encore en dépassement en 2014, respectent la valeur cible pour la première fois depuis la mise en place de ce suivi en 2009.

| | Particules PM10 | Particules PM2.5 | Dioxyde d'azote NO₂ | Ozone O₃ | Dioxyde de soufre SO₂ | Benzo(a)Pyrène B(a)P | Cadmium Cd | Autres métaux |
|-----------------|---------------------------|----------------------------|--|-------------------------------|--|--------------------------------|----------------------|---------------|
| Ariège | Green | Green | Green | Yellow | Green | Green | Green | Green |
| Aveyron | Green | Green | Green | Yellow | Green | Green | Green | Green |
| Gers | Green | Green | Green | Yellow | Green | Green | Green | Green |
| Haute-Garonne | Green | Yellow | Green | Yellow | Green | Green | Green | Green |
| Hauts-Pyrénées | Green | Green | Green | Yellow | Green | Green | Green | Green |
| Lot | Green | Green | Green | Yellow | Green | Green | Green | Green |
| Tarn | Green | Green | Green | Yellow | Green | Green | Green | Green |
| Tarn-et-Garonne | Green | Green | Green | Yellow | Green | Green | Green | Green |

► À proximité du trafic routier



La valeur limite pour la protection de la santé n'est pas respectée sur l'agglomération toulousaine pour le dioxyde d'azote. L'objectif de qualité pour les particules fines (PM2.5) n'est pas respecté sur les agglomérations toulousaine et albigeoise.

| | Particules PM10 | Particules PM2.5 | Dioxyde d'azote NO₂ | Benzène C₆H₆ | Monoxyde de carbone CO |
|----------------|---------------------------|----------------------------|--|--|----------------------------------|
| Haute-Garonne | Yellow | Yellow | Red | Green | Green |
| Hauts-Pyrénées | Green | Green | Green | Green | Green |
| Tarn | Green | Yellow | Green | Green | Green |

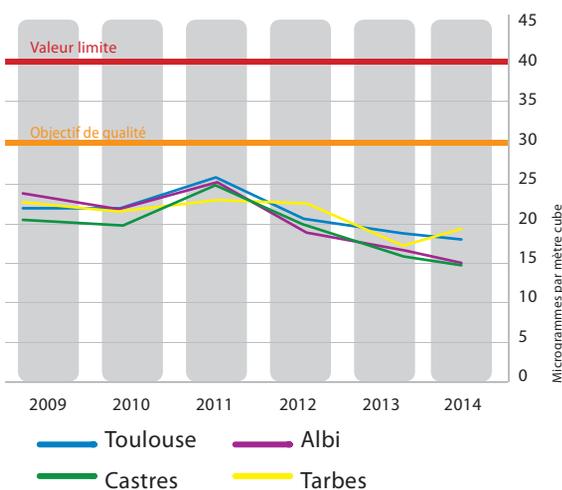


Particules en suspension

Les particules inférieures à 10 microns (PM10) en 2014 : baisse des concentrations

Au cours de l'année 2014, les concentrations en particules en suspension sont globalement en baisse. Les valeurs limites sont ainsi respectées pour la seconde année consécutive tant en situation de fond qu'à proximité des axes de circulation. Les conditions hivernales relativement douces et pluvieuses ont limité l'accumulation de ce polluant dans l'air. Les épisodes de pollution particules en suspension ont ainsi été deux fois moins nombreux sur la région Midi-Pyrénées qu'en 2013. L'ORAMIP enregistre des niveaux annuels légèrement plus élevés à Tarbes en fond urbain qu'à Toulouse.

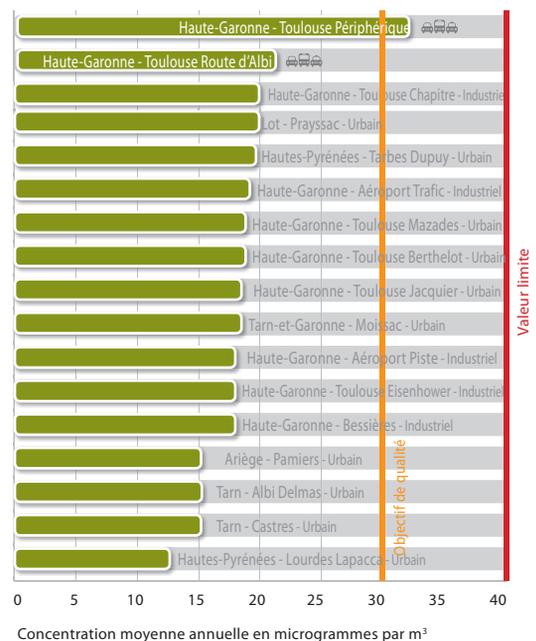
- Situation vis-à-vis de la protection de la santé pour les particules en suspension inférieures à 10 microns (PM10) de 2009 à 2014



L'objectif de qualité de 30 microgrammes par mètre cube en moyenne annuelle n'est pas respecté sur le périphérique de Toulouse.

La valeur limite de 40 microgrammes par mètre cube est respectée sur le territoire régional.

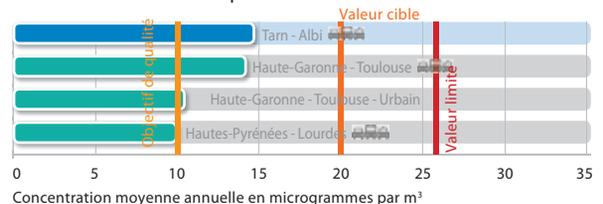
- Situation vis-à-vis de la protection de la santé pour les particules en suspension inférieures à 10 microns (PM10) :



Les particules inférieures à 2,5 microns en 2014 :

L'objectif de qualité pour les particules fines n'est pas respecté sur les agglomérations toulousaine et albigeoise à proximité du trafic routier. A Albi, les concentrations sont supérieures à celles mesurées sur Toulouse.

- Particules en suspension < 2,5 microns **PM2.5**
Situation vis-à-vis de la protection de la santé

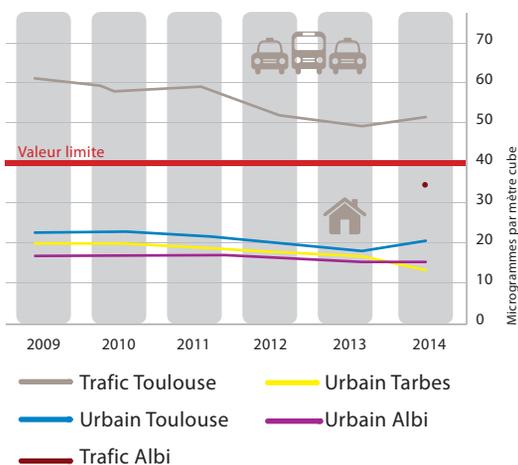


Dioxyde d'Azote

Le dioxyde d'azote (**NO₂**) en 2014 : valeur limite pour la protection de la santé non respectée

En 2014, la situation dans les agglomérations de Midi-Pyrénées est stable, voire se dégrade légèrement en situation de fond et à proximité des axes routiers. Le secteur des transports routiers reste la principale source de ce polluant. L'agglomération toulousaine met à nouveau en évidence en moyenne annuelle des dépassements des seuils pour la protection de la santé à proximité des principaux axes de circulation. Le suivi en proximité trafic sur l'agglomération albigeoise n'a pas mis en évidence de dépassement de la valeur limite pour l'année 2014.

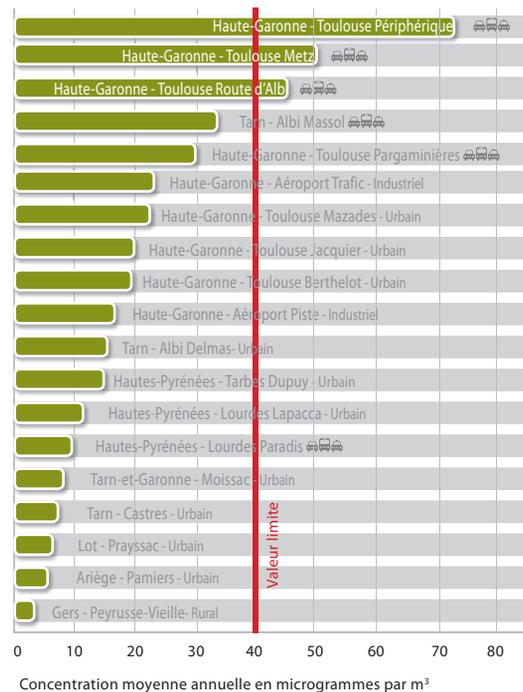
- Situation vis-à-vis de la protection de la santé en dioxyde d'azote de 2009 à 2014 en air urbain et à proximité du trafic routier



La **valeur limite** de 40 microgrammes par mètre cube n'est pas respectée à Toulouse à proximité du trafic routier.

La **valeur limite** qui autorise 18 heures de dépassement par an de 200 microgrammes par mètre cube en moyenne sur une heure est respectée sur le territoire régional.

- Situation vis-à-vis de la protection de la santé en dioxyde d'azote :





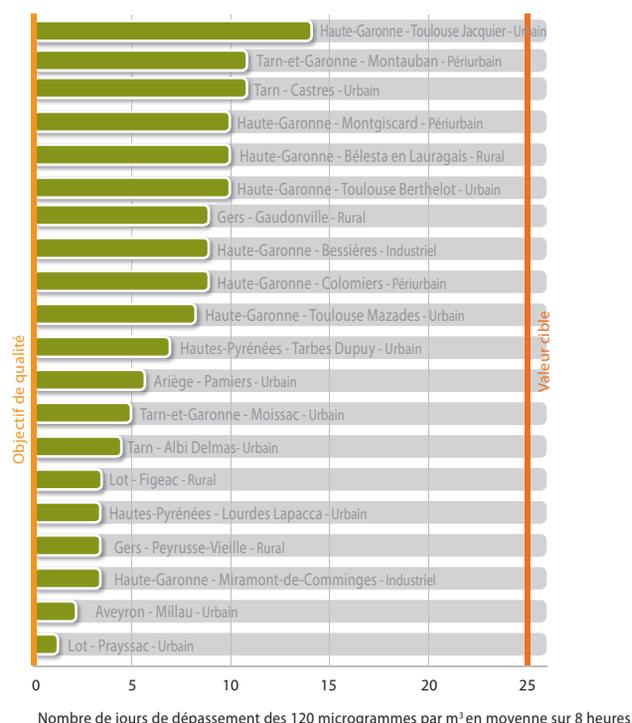
L'ozone (O₃) en 2014 : pas d'épisode de pollution en 2014

Les conditions estivales moins ensoleillées en 2014 ont limité la formation d'ozone sur l'ensemble de la région Midi-Pyrénées. Ainsi, aucun épisode de pollution n'a été observé au cours de l'été 2014, contrairement aux deux années précédentes. Le nombre de jour de dépassement est en baisse. Le site de Toulouse Jacquier, implanté au coeur de l'agglomération, reste en 2014 un site exposé. L'objectif de qualité pour la protection de la santé n'est pas respecté sur la totalité de la région.

L'objectif de qualité qui recommande de ne pas dépasser 120 microgrammes par mètre cube en moyenne sur 8 heures n'est pas respecté sur le territoire régional.

La valeur cible qui demande de ne pas dépasser 120 microgrammes par mètre cube en moyenne sur 8 heures plus de 25 jours par an est respectée sur le territoire régional.

- Situation vis-à-vis de la protection de la santé pour l'ozone :



Sources de pollution en Midi-pyrénées: l'inventAIRE des polluants actualisé en 2014

Depuis 2008, l'ORAMIP réalise un inventaire des émissions de polluants en Midi-Pyrénées en partenariat avec de nombreux organismes fournisseurs de données. Cet inventaire répertorie les rejets directs de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre issus des 4 grands secteurs - transport, résidentiel/tertiaire, agriculture, industrie - pour les territoires de Midi-Pyrénées.

L'inventaire recense plus de 30 polluants. En 2014, l'ORAMIP a actualisé l'inventaire régional pour l'année 2011.

Un inventAIRE, pour quoi faire ?

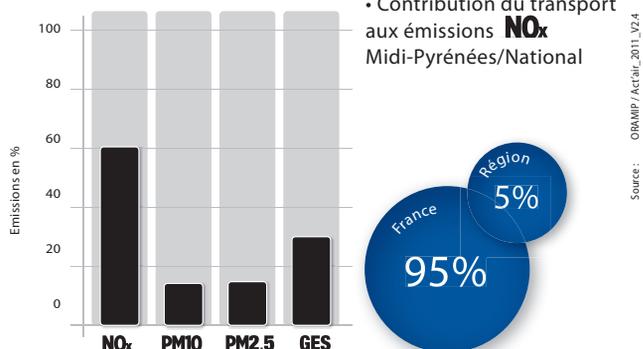
Véritable outil d'aide à la décision, l'inventaire permet de mettre en évidence les émissions de polluants produites localement, d'évaluer ou de hiérarchiser les actions à mettre en œuvre dans les projets d'aménagement pour limiter l'impact sur la qualité de l'air et permettre aux pouvoirs publics de cibler les actions en fonction des enjeux. A ces fins, les données d'inventaires sont utiles dans les Plans locaux ou régionaux en faveur de la qualité de l'air : PPA (Plan pour la Protection de l'Atmosphère), SRCAE (Schéma Régional Climat Air Énergie), PDU (Plan de Déplacement Urbain), PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial)...

Au quotidien, les données de l'inventaire régional alimentent les modèles de dispersion des polluants de l'ORAMIP pour prévoir la qualité de l'air.

inventAIRE régional par source de pollution

Transport Résidentiel Tertiaire Agriculture Industrie

• Émissions liées au transport

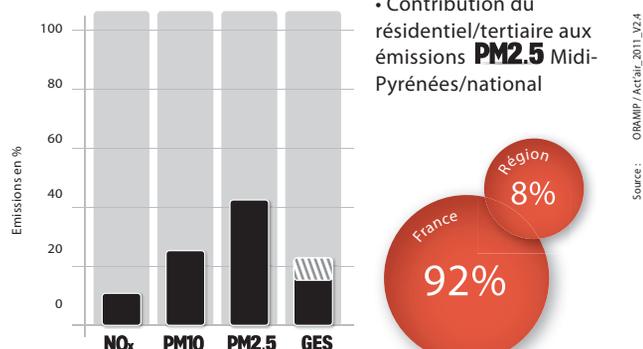


Le transport est le secteur qui émet le plus d'oxydes d'azote en Midi-Pyrénées.

Agir sur...

...le secteur du transport permet de diminuer les émissions d'oxydes d'azote, mais aussi les gaz à effet de serre.

• Émissions liées au résidentiel-tertiaire

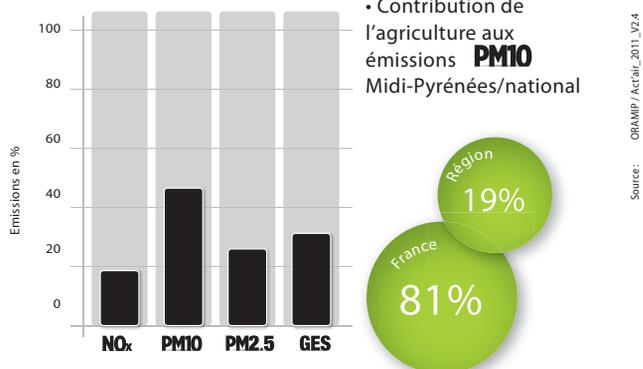


Les dispositifs de chauffage individuels au bois sont la principale source d'émission de particules fines PM2.5. 7% des GES sont issus de la combustion de biomasse () dans le secteur résidentiel-tertiaire.

Agir sur...

...les appareils de chauffage domestique permet de réduire les émissions de particules fines.

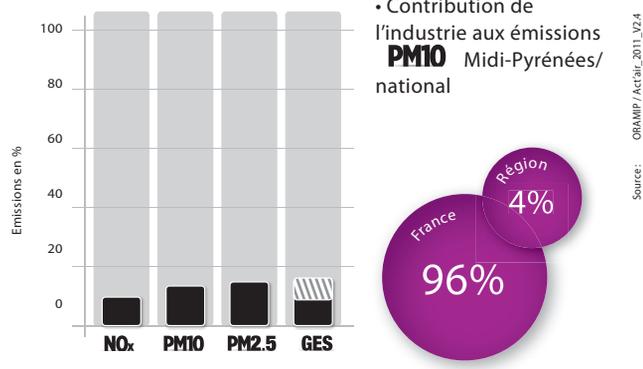
• Émissions liées à l'agriculture



L'importance de l'activité agricole en Midi-Pyrénées fait du secteur agricole la principale source de particules en suspension PM10. Agir sur...

...l'amélioration des pratiques agricoles permet de réduire les émissions de particules. Les particules en suspension issues des activités agricoles proviennent principalement du travail du sol.

• Émissions liées à l'industrie



Le secteur industriel contribue peu à la pollution de l'air en région Midi-Pyrénées, l'industrie en Midi-Pyrénées ayant une contribution limitée à la pollution de l'air.

7% des GES sont issus de la biomasse () dans le secteur industriel.

NO_x > Oxydes d'azote

PM10 > Particules en suspension inférieures à 10 microns

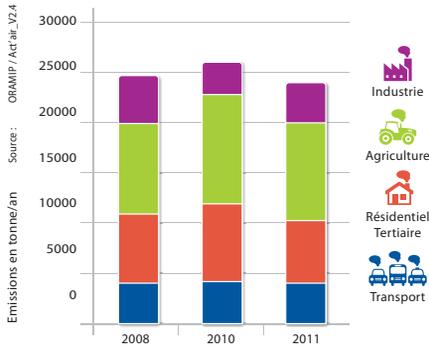
PM2.5 > Particules fines inférieures à 2,5 microns

GES > Gaz à effet de serre

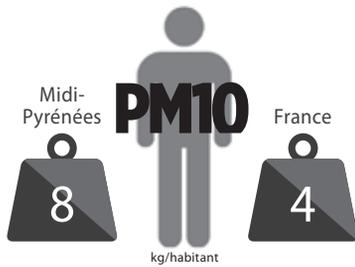
inventAIRE régional par polluant

PM10

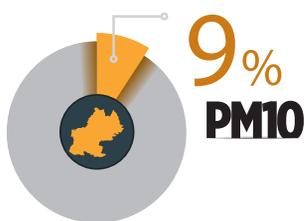
- Évolution des émissions de particules PM10



- Émissions en kg/habitant



- Part de la région en France



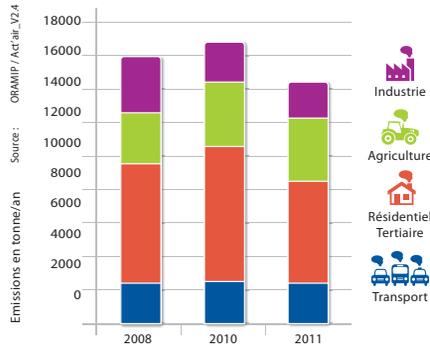
Midi-Pyrénées, région agricole, représente 9% des émissions de particules PM10 de la France Métropolitaine

Le secteur agricole est le plus émetteur de particules PM10 avec 43% en 2011.

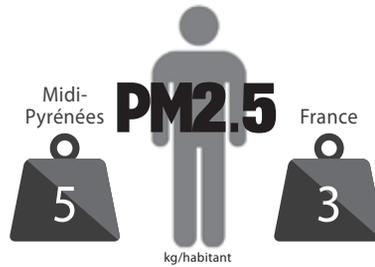
L'hiver plus rigoureux de 2010 a provoqué l'augmentation des émissions de particules en suspension en raison de l'utilisation du chauffage d'appoint au bois.

PM2.5

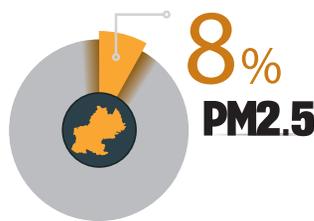
- Évolution des émissions de particules PM2,5



- Émissions en kg/habitant



- Part de la région en France

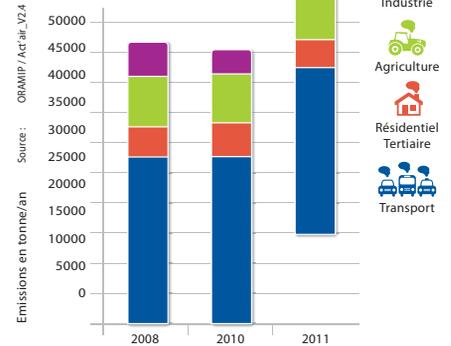


Midi-Pyrénées représente 8% des émissions de particules PM2.5 de la France Métropolitaine
Le résidentiel/tertiaire (chauffages) est le secteur le plus émetteur de particules fines avec 41% en 2011.

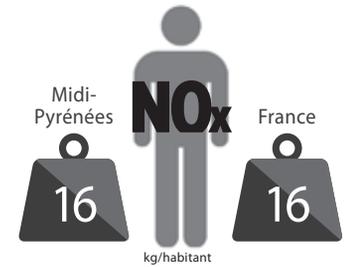
L'hiver plus rigoureux de 2010 a provoqué l'augmentation des émissions de particules fines en raison de l'utilisation du chauffage d'appoint au bois.

NOx

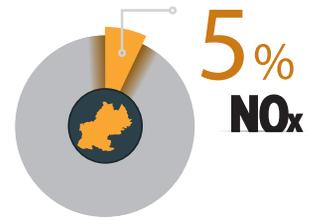
- Évolution des émissions d'oxydes d'azote



- Émissions en kg/habitant



- Part de la région en France

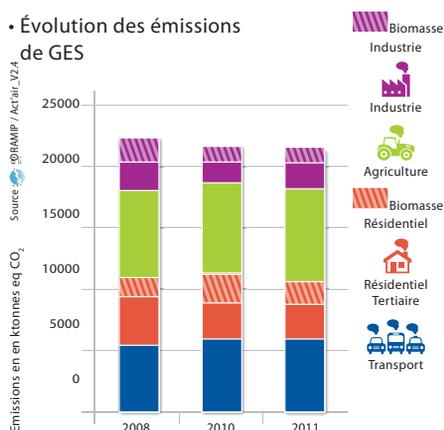


Midi-Pyrénées représente 5% des émissions d'oxydes d'azote de la France Métropolitaine
Le transport émet le plus de NOx avec 62% en 2011.

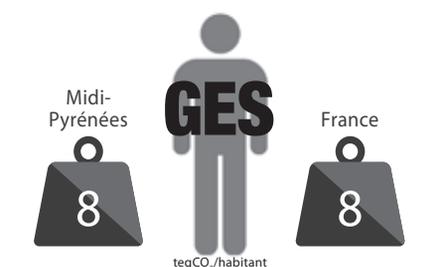
Les émissions dues à ce secteur sont en légère augmentation. La modernisation des véhicules, moins polluants, ne suffit pas à compenser l'augmentation du nombre de déplacements.

GES

• Évolution des émissions de GES



• Émissions en teqCO₂/habitant



• Part de la région en France

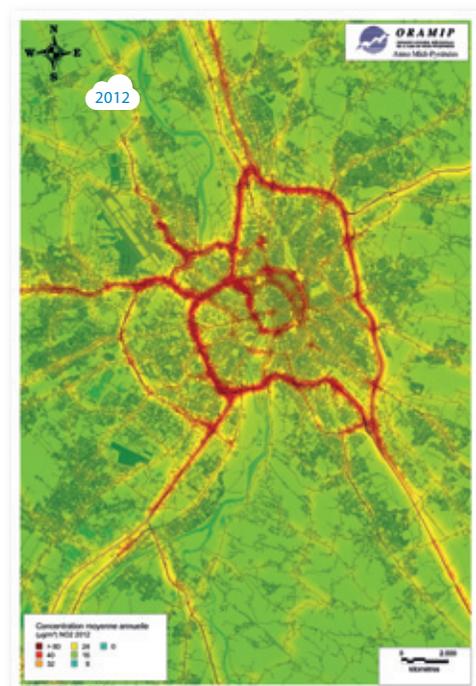
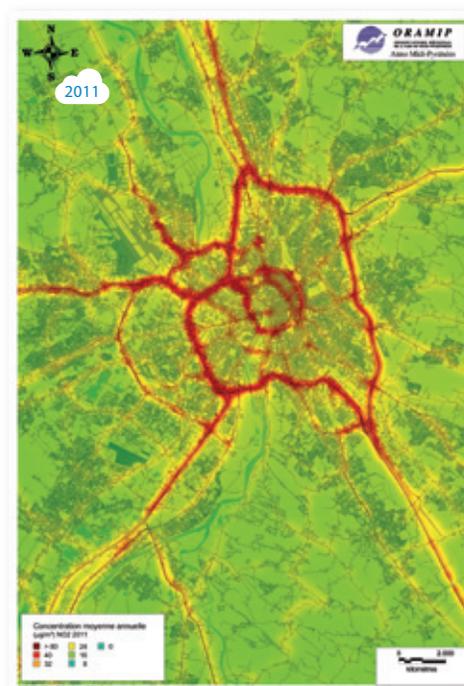
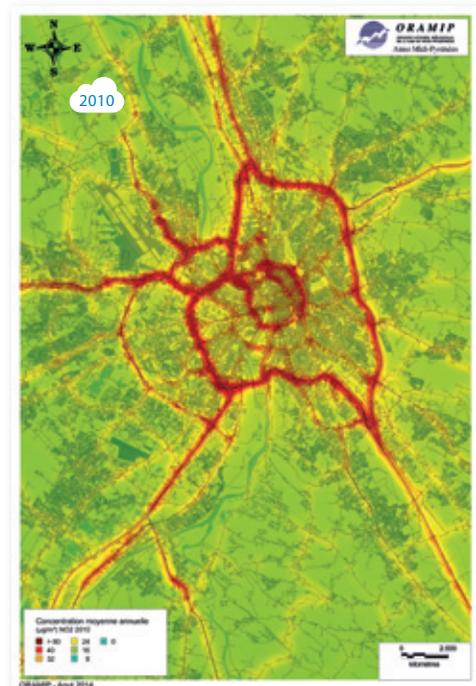
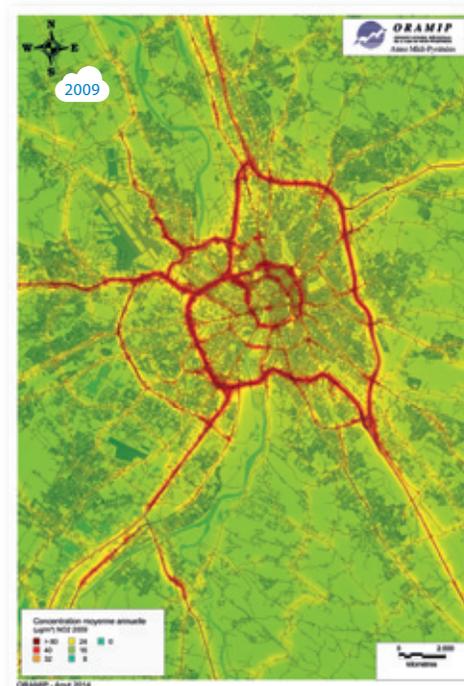


Midi-Pyrénées représente 4% des émissions de gaz à effet de serre de la France Métropolitaine, dont 0,6% sont issus de la biomasse.

Le secteur agricole représente 32% des émissions de gaz à effet de serre en Midi-Pyrénées. Les émissions totales de gaz à effet de serre sont en diminution sur la région entre 2008 et 2011. Ce qui s'explique notamment par la baisse des émissions des activités industrielles.

Mise à jour des cartes de concentrations en dioxyde d'azote sur Toulouse Métropole

Agglomération toulousaine - concentrations moyennes annuelles en dioxyde d'azote 2009 à 2012 : les principales zones touchées par des dépassements de la valeur limite en dioxyde d'azote se trouvent à proximité du périphérique de Toulouse. Les conditions météo impactent les concentrations, notamment en hiver. On note peu d'évolution d'une année à l'autre.



Plan pour la Protection de l'Atmosphère: l'ORAMIP modélise l'exposition des populations

En 2014, l'ORAMIP a participé aux travaux pilotés par la DREAL pour la révision du PPA. L'ORAMIP a simulé les concentrations à échéance 2020 sur la base d'hypothèses de réduction d'émissions de polluants atmosphériques définies nationalement pour les secteurs résidentiel, transport, agriculture et localement sur le secteur industriel. Des progrès sont ainsi projetés à l'horizon 2020.

- Un bon plan pour l'AIR : le PPA

Les « Plans pour la Protection de l'Atmosphère » sont des documents réglementaires. Un PPA doit être élaboré dans chaque agglomération de plus de 250 000 habitants et dans les zones où les valeurs limites pour la protection de la santé sont dépassées ou risquent de l'être (Code de l'environnement). Les PPA définissent les objectifs et les mesures réglementaires ou portées par les acteurs locaux, pour maintenir le respect des valeurs limites de polluants dans l'air. Avant son approbation par arrêté préfectoral, chaque PPA est soumis à une phase de consultation des collectivités concernées et d'enquête publique.

- Le PPA de l'agglomération toulousaine en cours de révision

En Midi-Pyrénées, le premier PPA de l'agglomération toulousaine a été approuvé en 2006. Sous l'autorité du Préfet, une commission a réuni des associations de protection de l'environnement, consommateurs, industriels, services de l'État, élus, experts... pour proposer un projet de 25 mesures complémentaires. Conformément à la réglementation, ce document a fait l'objet d'une évaluation à partir de 2011. Compte tenu des conclusions de ces premières évaluations, des dépassements récurrents des valeurs limites annuelles pour la protection de la santé pour le dioxyde d'azote sur l'agglomération toulousaine, la révision du PPA a été lancée. Des travaux complémentaires ont été réalisés, Toulouse est l'une des zones du territoire visée par la procédure de précontentieux de la commission européenne pour non-respect des niveaux de dioxyde d'azote dans l'air.

Rapport « Contribution de l'ORAMIP à l'évaluation du PPA » en téléchargement : <http://oramip.atmo-midi-pyrenees.org>

ORAMIP AtMO Midi-Pyrénées

ORAMIP ATMO Midi-Pyrénées est l'une des 27 associations agréées par le ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie pour surveiller la qualité de l'air en France. ORAMIP ATMO Midi-Pyrénées est membre du réseau ATMO France.

ORAMIP ATMO Midi-Pyrénées est une association composée de quatre collèges : État, Collectivités, Industriels, Associations et personnalités qualifiées, qui décident ensemble de l'orientation des actions de surveillance et d'évaluation de la qualité de l'air pour Midi-Pyrénées à travers l'élaboration d'un projet associatif.

Son financement est assuré par l'État, les collectivités et les industriels.

Contact presse
05.61.15.42.46.